

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0388/PR/MCC portant approbation du Budget prévisionnel de la Radio-Télévision de Djibouti pour l'Exercice 2011.

n° 2011-0388/PR/MCC

Ministère

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Date de publication

19 mai 2011

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2011

Date du numéro

31 mai 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°48/AN//83/1ère L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

VU La Loi n°42/AN/99/4ème L du 17 mai portant création d'un établissement dénommé "Radio-Télévision de Djibouti"

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics

VU Le Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre : **VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2000-0256/PR/MCCPT portant modification du statut de la RTD

VU Le Décret n°2008-0171/PR/MCCPT portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la RTD

VU La Délibération n°2010-003/RTD du 28 décembre 2010

SUR Proposition du Ministre de la Communication et de la Culture, chargé des Postes et des Télécommunications

Le Conseil des Ministres entendu sa séance du 04 janvier 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le Budget prévisionnel de la Radio-Télévision de Djibouti pour l'Exercice 2011, arrêté par le Conseil d'Administration

— En Produits.....1 098 820 000 FDJ— En Charges.....1 090 820 000 FDJ— Budget
Matériel..... 8 000 000 FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH